ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir des billets SNCF BSV Bourse solidarité vacances

Question écrite n° 22633

Texte de la question

M. Alain Bruneel attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'inquiétude des retraités aux faibles revenus à propos de l'avenir des billets SNCF de Bourse solidarité vacances (BSV). Mis en place en 1999 par Michelle Demessine, secrétaire d'État au tourisme, ce dispositif permet d'obtenir de la SNCF des billets de voyage aller-retour au tarif de 30 euros sans distinction de gare d'arrivée et de départ. Grâce à ce tarif, des retraités à la situation sociale précaire peuvent bénéficier du droit aux vacances, un droit fondamental inscrit dans la loi française. L'ANCV (Association nationale pour les chèques vacances) envisagerait de transformer cette tarification par une réduction de 75 % du prix du billet. En regard de l'envolée des prix des billets, cela risque d'exclure une bonne partie de celles et ceux pour qui ce dispositif a été créé. Il lui demande de s'opposer à ce projet et de maintenir le bénéfice des billets BSV à 30 euros.

Données clés

Auteur : M. Alain Bruneel
Circonscription : Nord (16e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22633
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 septembre 2019, page 7808
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)